Nations Unies S/PV.5334

Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5334e séance

Mardi 20 décembre 2005, à 11 h 5
New York

Président :	Sir Emyr Jones Parry/Mme Howe-Jones	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Mercado
	République-Unie de Tanzanie	M. Manongi
	Roumanie	M. Motoc

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2005/777)

05-65295 (F)

La séance est ouverte à 11 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2005/777)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Sierra Leone une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je crois comprendre – et cela est assez inhabituel – que le représentant de la Sierra Leone a été retardé par les difficultés créées par la grève des transports en commun. Je serais reconnaissant au Secrétariat de bien vouloir lui indiquer sa place à la table du Conseil dès qu'il arrivera.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Daudi Mwakawago, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Mwakawago à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/777, qui contient le vingt-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Représentant spécial. Je donne à présent la parole à M. Mwakawago, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone.

M. Mwakawago (*parle en anglais*) : Il y a deux ans, le Secrétaire général, avec l'approbation du Conseil, m'a nommé son Représentant spécial pour la Sierra Leone. Ce jour clôt le dernier chapitre du relèvement progressif d'un pays des ruines d'un conflit dévastateur qui a duré une décennie à son retournement remarquable qui mène maintenant vers un avenir rempli d'espoir et porteur de la promesse d'une vie meilleure pour sa population. Au nom de mes prédécesseurs et en mon nom propre, je souhaiterais saisir cette dernière occasion de bon augure pour exprimer ma profonde gratitude au Conseil pour ses conseils et son appui au cours des six dernières années dans la direction des efforts qui ont réussi à sauver la Sierra Leone de l'effondrement. La foi et la confiance du Secrétaire général ont été sans prix et je lui en suis extrêmement reconnaissant.

Lorsque la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a été créée en 1999, conformément à la résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité, le pays était dans une très mauvaise situation et très peu de gens pensaient qu'elle réaliserait son objectif. Cette perception a été encore renforcée par les revers rapides essuyés par la Mission, dont la capture d'un certain nombre de soldats de la paix et le mépris manifeste des rebelles du Revolutionary United Front pour l'accord de cessez-le-feu. Cependant, au moment où nous disons nos adieux au peuple sierra-léonais, il n'y a à l'horizon aucune menace qui pèse sur la sécurité intérieure du pays. Les seules aberrations que nous ayons observées se résument à quelques cas isolés et localisés de trouble de l'ordre public qui, nous l'espérons, auront été maîtrisés par la police nationale.

La création d'un réseau global de sécurité connu sous le nom de Bureau de la sécurité nationale a, au cours des dernières années, créé un cadre pour la coordination des services de sécurité du niveau national au niveau local. Cependant, la structure de sécurité du pays, notamment le Bureau de la sécurité nationale et les comités de sécurité de province et de district, requiert toujours une aide supplémentaire afin de renforcer ses capacités. L'appui international continuera d'être essentiel à cet égard.

Aucune menace majeure n'a été décelée en matière de sécurité extérieure, au moment où la situation continue de se stabiliser au Libéria voisin. Néanmoins, les patrouilles de sécurité se poursuivent sur la frontière afin de se prémunir contre des accidents imprévus qui pourraient se produire. On escompte que les discussions en cours pour le règlement du différend frontalier avec la Guinée à Yenga aboutiront au règlement désiré, ce qui devrait permettre d'éliminer un facteur potentiel de frictions à l'avenir. La MINUSIL a investi des ressources importantes dans le succès de cette initiative. La situation explosive qui règne en Guinée devra également être suivie de près si l'on veut pouvoir en atténuer les conséquences éventuelles sur la situation humanitaire et en matière de sécurité.

Le Conseil sera sans doute content d'apprendre que l'initiative du Secrétaire général tendant à mobiliser l'appui des pays afin de renforcer les moyens des forces armées de la République de Sierra Leone a obtenu des réponses favorables de la part de la Suisse, du Royaume-Uni, de l'Inde et des Pays-Bas. Pour notre part, nous avons apporté notre concours à l'Équipe militaire internationale consultative en matière d'instruction pour la formation qu'elle dispense dans des domaines restreints de spécialisation; nous avons joint nos forces au Programme de développement des Nations Unies pour améliorer le bien-être et les conditions de vie des forces armées; et nous avons fait don de locaux et de matériel laissés par les unités militaires de la MINUSIL, en application de la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

Nonobstant cette générosité, il reste encore à combler des lacunes de financement importantes pour couvrir les coûts de fonctionnement du secteur de la sécurité et l'acquisition des équipements de transport nécessaires, et surtout, les services logistiques, le matériel de communications et la fourniture de logements adaptés. La restructuration des forces armées, liée à la réduction nécessaire des effectifs, s'est poursuivie.

L'un de nos acquis les plus satisfaisants est d'avoir atteint notre objectif en ce qui concerne le renforcement des effectifs de la police sierra-léonaise pour les porter au chiffre visé avant la guerre de 9500 policiers, sous la supervision de la police des Nations Unies. De même, une formation a également été dispensée pour inculquer une variété de compétences au personnel de police en service. Il est encourageant de noter que les rivalités qui avaient existé par le passé entre la police sierra-léonaise et les forces armées de la République de Sierra Leone ont continué de s'amenuiser.

Le retrait des contingents de la MINUSIL se poursuit selon le calendrier et s'achèvera aujourd'hui même, tandis que les 33 détachements de police des Nations Unies présents vont être ramenés à 10 d'ici la fin décembre. Une équipe réduite constituée à partir de ce groupe sera temporairement maintenue à Freetown pour faciliter une transition sans heurts jusqu'à l'entrée en action du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL).

En ce qui concerne la composante civile, le personnel local a été redéployé ailleurs, d'autres ont reçu leurs indemnités de fin de service et auront l'occasion de recevoir une formation autour de la mise sur pied de programmes d'auto-assistance et de la création de petites entreprises. La majorité du personnel civil international est en cours de réaffectation sur d'autres missions, et certains seront absorbés par le BINUSIL.

La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a maintenant pris le commandement de l'unité militaire de la compagnie nigériane qui assure actuellement la protection des locaux du Tribunal spécial, jusqu'au 15 janvier 2006. La MINUL met d'ores et déjà la dernière main aux plans destinés à appuyer de façon permanente la garde militaire du Tribunal spécial.

Suite aux élections locales de 2004, qui ont suivi un hiatus de 30 ans, le Gouvernement a engagé la délocalisation de certains services publics vers les conseils locaux. Le processus est globalement en bonne voie, mais des difficultés subsistent en raison des moyens limités et du manque de ressources.

Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur le fait qu'au cours des deux dernières années, les recettes provenant du commerce des diamants ont augmenté de façon spectaculaire grâce aux réformes et à la refonte du secteur. Les exportations de diamants sont passées d'une valeur de 10 millions de dollars en 2000 à 130 millions de dollars en 2004. En novembre 2005, les exportations de diamants avaient déjà atteint le niveau de 131 millions de dollars. Les remèdes nécessaires comprennent : un resserrement de la sécurité; une révision du système d'octroi des licences; la lutte contre les ventes illégales; l'examen de la

question du travail des enfants; la répartition équitable des bénéfices tirés de l'extraction des diamants; et le règlement des différends frontaliers qui demeurent entre les communautés locales.

Les principaux partis politiques, le Sierra Leone People's Party (SLPP) au pouvoir et le parti d'opposition, All People's Congress (APC), ont déjà commencé à se préparer pour les élections de 2007 en nommant leurs candidats respectifs au scrutin présidentiel. Toutefois, les deux camps connaissent des dissensions internes susceptibles d'influer sur le déroulement des élections. À l'approche des élections de 2007, il est très probable que les rivalités entre les partis comme au sein des partis s'intensifieront. Cependant, il y a lieu de se féliciter de l'évolution que constitue déjà le dynamisme du dialogue politique actuel entre les Sierra-Léonais.

Je dois également préciser que les préparatifs des élections de 2007, à commencer la restructuration de la Commission électorale nationale et la délimitation des circonscriptions, sont en cours. Il est également encourageant de voir l'appui apporté à ces préparatifs par le Gouvernement et la communauté internationale. J'ai la conviction, par conséquent, que la tenue d'élections libres et crédibles en 2007 constituera un point de référence clef dans la stabilisation à long terme de la Sierra Leone. Dans l'intervalle, l'officialisation tant attendue de la Commission d'inscription des partis politiques est maintenant achevée. Toutefois, les retards enregistrés jusque là ont eu valeur de test critique de la détermination du Gouvernement à égaliser les chances sur le plan politique.

Dans ce contexte, la MINUSIL a engagé une série de programmes conçus pour promouvoir le dialogue entre les parties ainsi que la réconciliation et la tolérance au sein des partis politiques. L'une des tâches, différente mais liée, assumées par la MINUSIL dans le domaine du règlement des conflits, est l'assistance au Gouvernement sierra-léonais pour le règlement des questions sources de tensions au sein des communautés, telles que les différends qui opposent les chefferies autour de leurs délimitations.

En ce qui concerne l'accès à la justice, je voudrais dire que des efforts ont été déployés pour aider les tribunaux à rattraper le retard accumulé dans le jugement des affaires en instance, former leur personnel et le doter de capacités accrues, et améliorer les prisons. Des efforts supplémentaires devront cependant être faits pour faire face aux problèmes rencontrés dans ces domaines. La Mission a uni ses forces avec les autres parties prenantes au niveau local et international pour essayer de renforcer la Commission de lutte contre la corruption, qui a récemment connu des problèmes structurels et opérationnels.

Au niveau sous-régional, il est également encourageant de noter que la coopération entre les Missions s'est améliorée. De fait, les chefs de mission de la MINUSIL, de la MINUL et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ont continué de se réunir régulièrement afin de mettre en commun leurs renseignements et de coordonner leurs efforts de paix. Dans les mêmes optiques, les équipes de pays des Nations Unies dans le bassin du fleuve Mano et en Côte d'Ivoire ont élaboré un plan d'action régional en vue d'une collaboration.

Le succès de la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone doit beaucoup à la mise en œuvre du plan de transition pour 2005 mis au point par l'équipe de pays précédente MINUSIL/ONU. Il a en effet permis d'assurer une transition sans heurts du maintien de la paix à la consolidation de la paix et de mettre en œuvre dès le 1er janvier 2006 la mission destinée à prendre la suite des opérations. La nomination de M. Victor da Silva Angelo, actuel Représentant spécial adjoint du Secrétaire général auprès de la MINUSIL, au poste de Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré, a permis d'améliorer le passage du flambeau entre les deux opérations.

Des progrès notables ont été accomplis sur le plan économique dans les dernières années, mais doivent être encore consolidés. C'est particulièrement important au niveau de la création d'emplois et de la lutte contre la pauvreté. La pauvreté reste en effet la principale menace à la stabilité du pays. Avec un taux de chômage de 70 %, en particulier chez les jeunes, les menaces à la sécurité sont tout à fait évidentes. Par conséquent, il sera nécessaire de faire mieux, sur le plan de l'épargne intérieure, du développement du secteur privé et des investissements étrangers directs, pour pallier la baisse importante de l'aide extérieure prévue du fait de l'importance de la demande dont font l'objet ces ressources dans le monde entier. Les promesses de dons faites à la réunion du Groupe consultatif à Londres représentent la première étape de

la mise en œuvre des programmes sociaux et économiques du pays, qui constitueront l'un des piliers de la stratégie de consolidation de la paix du BINUSIL.

Dans le domaine des droits de l'homme, je dois préciser que la MINUSIL laisse derrière elle une situation améliorée s'agissant des libertés fondamentales, notamment dans le domaine des droits civils et politiques. Les préparatifs de mise sur pied d'une commission nationale des droits de l'homme sont déjà bien avancés. Malheureusement, les progrès accomplis dans la mise en place d'un système judiciaire réformé et efficace ont été lents et les conditions d'incarcération n'ont pas encore connu d'amélioration au moment où la Mission se prépare à partir. Cela a freiné les efforts en vue d'une bonne administration de la justice.

Le rapport de la Commission vérité et réconciliation a été publié et a fait l'objet d'une large publicité. La MINUSIL, avec l'aide du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à Genève, s'est employée à faire connaître ce rapport. A cette fin, la Mission a encouragé la participation de la société civile au processus d'appropriation locale et de réconciliation nationale.

Nous avons également entrepris de faire en sorte que la politique de la tolérance zéro et le Code de conduite des Nations Unies soient scrupuleusement respectés et appliqués s'agissant de l'exploitation et des abus sexuels. Cette campagne s'est accompagnée d'une formation approfondie à l'intention du personnel militaire et civil. En conséquence, rares sont les cas dont la Mission a dû s'occuper. J'espère que les mécanismes en place de prévention et d'enquête des cas d'exploitation et d'abus sexuels seront maintenus après l'installation du BINUSIL.

C'est avec une grande satisfaction et beaucoup de fierté, pour moi-même et tout le personnel de la MINUSIL, que je peux annoncer que la Mission s'est acquittée de la plupart des tâches que le Conseil lui avait confiées. Elle a notamment désarmé, démobilisé et réinséré dans la vie civile plus de 72 000 combattants, a assuré le retour de plus d'un demi-million de réfugiés et de près de deux millions de personnes déplacées; elle a rétabli l'autorité gouvernementale à travers le pays, organisé des élections nationales et locales, fourni une formation supplémentaire à l'intention de l'appareil de sécurité du pays et restructuré ce dernier.

Un appui concret a été prêté à cette affirmation par le sondage d'opinion publique qu'au effectué au début de 2005 M. Jean Krasno de l'Université de Yale, qui a révélé qu'un nombre très élevé de Sierra-Léonais avaient une perception positive du travail accompli par la MINUSIL depuis le début de ses opérations. Le succès de la MINUSIL a démontré comment la collaboration de la communauté internationale peut permettre de répondre aux besoins et exigences des pays en conflit dans un environnement mondial en rapide évolution.

Je suis convaincu que la Mission pourra servir d'exemple de réussite pour les futures missions de maintien de la paix. Les diverses stratégies novatrices adoptées par la Mission, ainsi que le plan de retrait des troupes bien structuré et le concept de mission intégrée, sont des exemples à suivre. L'approche régionale du maintien de la paix, qui a gagné du terrain dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, doit être encouragée et maintenue.

La Sierra Leone est de toute évidence définitivement engagée sur la voie de la paix et du développement. La MINUSIL a beaucoup fait, mais la Sierra Leone reste encore fragile. La stabilité durable dépendra également de la capacité du Gouvernement à mettre en œuvre le programme de réforme du secteur de la sécurité et à renforcer la bonne gouvernance, notamment la réforme du secteur judiciaire. De tels efforts dépassent les moyens de la Sierra Leone à elle seule. L'appui des donateurs est requis pour que les programmes de réforme puissent être menés à bien. Inutile de le dire, les fonds promis à la réunion du Groupe consultatif, qui s'est récemment tenue à Londres, devraient fournir un soutien raisonnable au Gouvernement pour créer un environnement propice à la consolidation de la paix.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, je voudrais rendre hommage à l'ensemble du personnel militaire et civil, aussi bien local qu'international, de la MINUSIL. Je rends également hommage aux troupes qui ont constitué l'épine dorsale de nos opérations, et tout particulièrement à ceux qui ont perdu la vie ou ont été blessés dans l'accomplissement de leur devoir. Je souhaite également remercier les pays fournisseurs de contingents d'avoir fait un tel investissement dans la quête de la paix et de la sécurité mondiales. Je félicite l'ensemble du personnel civil des efforts qu'il a consentis dans des conditions difficiles, et parfois

pénibles, et lui souhaite beaucoup de succès dans ses futures entreprises, où qu'il aille.

Je ne saurais terminer cet exposé sans mentionner le rôle pionnier qu'a joué le Représentant spécial du Secrétaire général pour la MINUSIL, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji, actuellement Ministre des affaires étrangères du Nigéria. Ses compétences diplomatiques ont assuré le succès s'agissant de gérer un faible processus de paix, ce qui impliquait de surveiller un cessez-le-feu précaire. Il a jeté les bases d'une transition vers une gouvernance démocratique.

Les succès remportés n'auraient pas été possibles sans la coopération du Gouvernement sierra-léonais, de l'équipe de pays des Nations Unies, du corps diplomatique – notamment des représentants qui se sont employés à régler la crise –, des organisations non gouvernementales et, surtout, du peuple sierra-léonais. Je les remercie tous. Je voudrais souligner le rôle indispensable que le Royaume-Uni a joué et continue de jouer pour assurer le succès de la MINUSIL et en particulier des opérations de paix en Sierra Leone de manière générale.

Je souhaite également remercier tous nos partenaires des collectivités locales et de la communauté internationale, sans lesquels cette Mission aurait échoué ou aurait été ralentie. Le Conseil, ayant été à la tête de ce processus, mérite également de voir son rôle reconnu, mais puisque je suis à son service, je ne suis peut-être pas le mieux placé pour le faire. Je suis toutefois convaincu que le Conseil, au service des peuples du monde, a déjà reçu des félicitations pour sa mission réussie en Sierra Leone. A la MINUSIL, nous sommes convaincus que nous lèguerons aux peuples du monde une mission qui aura été un grand succès.

Au niveau personnel, cela aura été une expérience nouvelle et exaltante qui m'aura donné des aperçus précieux et fascinants sur la complexité de la diplomatie multilatérale. Je garderai en mémoire l'aspect pleinement satisfaisant de mon mandat, qui m'a permis de rencontrer les membres du Conseil de sécurité et de développer avec eux une relation mutuellement bénéfique sur les plans professionnel ou personnel.

Enfin, je remercie le Secrétariat qui, sous la direction très avisée du Secrétaire général, nous a toujours orientés et appuyés.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de tous les membres du Conseil, je remercie M. Mwakawago de son exposé très positif sur la Sierra Leone et, à ce stade particulier de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, je voudrais, au nom du Conseil, le remercier, ainsi que son équipe, de ce qu'ils ont accompli sur le terrain. Je puis vous assurer que ceux d'entre nous qui ont rendu visite à M. Mwakawago à Freetown, en juin 2004, ont très bien compris ce qu'il accomplissait sur le terrain.

Comme convenu lors de nos consultations préalables, je propose, en vertu de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, de suspendre la séance.

En l'absence d'objection, la séance est suspendue.

La séance, suspendue à 11 h 30, est reprise à 11 h 40.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Daudi Mwakawago, pour l'exposé éloquent qu'il vient de faire, il y a quelques minutes.

Je voulais bien sûr féliciter les équipes de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone du dévouement et de l'énergie dont elles ont fait preuve au cours des six dernières années afin de promouvoir le processus de paix.

J'aurais hésité à prendre la parole après la décision historique prise par le Conseil de sécurité sur la création de la Commission de consolidation de la paix, mais ce que nous avons reconnu à propos du rôle de l'ONU et de son engagement en Sierra Leone constitue également, à mon avis, un moment historique, tandis que nous prenons note du succès du mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), ainsi que de la phase de maintien de la paix dans ce pays.

La Sierra Leone a permis essentiellement de mettre à l'épreuve la manière dont le Conseil de sécurité aborde les opérations de maintien de la paix. La transformation de la MINUSIL, de mission vulnérable en 2000 en opération robuste, qui a procédé par la suite au désarmement et à la démobilisation et qui a facilité les élections de 2002, a été effectivement remarquable. Le renforcement de la MINUSIL qui, à un certain moment, était la plus grande mission de maintien de la paix en activité, a montré la capacité de l'ONU à tirer des enseignements des expériences, voire

des erreurs passées. Nous sommes heureux de voir que le Secrétariat a déjà commencé à réfléchir aux pratiques optimales à tirer de cette expérience.

Le changement de stratégie de l'ONU a été énormément renforcé par le rôle dirigeant assumé par le Royaume-Uni en la matière. Nous saisissons l'occasion pour reconnaître l'importante contribution que votre pays, Madame la Présidente, a joué pour orienter les efforts internationaux qui nous ont permis d'obtenir les résultats fructueux d'aujourd'hui.

Après les difficultés qu'a connues la Mission pendant la crise de 2000, la Sierra Leone est devenue le domaine où le Conseil de sécurité a manifesté une nouvelle volonté de soutenir une opération de paix complexe en Afrique. Nous rendons hommage à l'esprit novateur donné à cette Mission – l'une des premières à refléter la notion de mission intégrée. La même démarche créative a servi à élaborer la stratégie de sortie de la MINUSIL et à créer le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), avec un mandat complet de consolidation de la paix.

La MINUSIL a participé au premier exercice important de coopération concrète entre les missions, étant donné le fait que la Mission des Nations Unies au Libéria est censée commencer, à partir de l'année prochaine, à protéger le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Le moment est venu de prendre un peu de recul pour pouvoir examiner la situation dans son ensemble. Beaucoup d'efforts et de ressources ont été investis dans l'instauration de la paix et dans la stabilisation dans ce pays. Comme on peut le voir aujourd'hui, ils ont porté leurs fruits. Les perspectives pour la Sierra Leone semblent prometteuses. Des progrès importants ont été réalisés en vue de rétablir l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, de reconstruire le secteur de la sécurité et de promouvoir la cohérence et la réconciliation nationales.

La Sierra Leone est maintenant en paix, mais de nombreux problèmes chroniques doivent encore être réglés. Ils exigent un plan d'action cohérent à long terme, avec la participation des protagonistes nationaux, de l'ONU et des autres partenaires pertinents. C'est dans ce contexte que le BINOSIL a été créé, avec pour objectif principal d'appuyer et de coordonner ces efforts.

Les menaces potentielles à la stabilité nationale ne doivent plus être considérées sur le seul plan de la sécurité, mais plutôt dans le contexte de paramètres socioéconomiques. Les principaux défis dans la phase de reconstruction après le conflit sont liés à des questions telles que la création d'emplois, l'amélioration de la qualité de la prestation de services publics et la lutte contre la corruption.

La Sierra Leone continue de figurer en bas de liste de l'*Indicateur du développement humain*. Le redressement économique est lent et douloureux, malgré l'augmentation des exportations de diamants et des produits agricoles. De toute évidence, l'aide de la communauté internationale reste cruciale pour le succès de la phase de reconstruction.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général quant à la baisse de l'aide étrangère après l'achèvement de la phase de maintien de la paix. La mobilisation des ressources est encore compliquée par les priorités concurrentes, étant donné que l'ONU fait des requêtes multiples de contributions volontaires à d'autres opérations.

Dernier point et non des moindres, l'engagement constant de la communauté internationale dans ce pays doit être assorti d'un nouvel engagement des partis politiques nationaux en faveur des principes de réforme et de gouvernance démocratique. Comme 2007 est une année électorale, nous mettons en garde contre la nécessité d'éviter des différends politiques stériles, ayant des effets déstabilisateurs potentiels. Les droits de l'homme, l'état de droit et l'efficacité du secteur judiciaire doivent rester des priorités fondamentales dans cette nouvelle phase. Nous notons avec préoccupation la stagnation pour ce qui est de la création de la Commission nationale des droits de l'homme depuis le dernier rapport du Secrétaire général.

Pour terminer, je voudrais remercier la délégation britannique d'avoir préparé un projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons pleinement.

M. Baali (Algérie) : Ma délégation voudrait commencer par vous remercier, Madame, d'avoir convoqué cette séance publique pour marquer solennellement le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Je souhaite saisir cette occasion pour rendre un hommage très appuyé au Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Mwakawago, ainsi qu'à tous ses

prédécesseurs et aux membres de la MINUSIL qui s'apprêtent à quitter la Sierra Leone avec un sentiment de fierté du devoir accompli. Nos pensées vont à ceux d'entre eux qui ont payé de leur vie pour aider le peuple sierra-léonais à tourner la page de la guerre et à vivre dans la paix et la sécurité.

Dans son exposé introductif du rapport du Secrétaire général, le Représentant spécial a fait un état des lieux de la situation dans le pays à la veille du départ de la MINUSIL. Il a présenté une analyse de la stratégie de sortie de la Mission, de ses acquis et de ses insuffisances. Il a également évoqué l'avenir et les perspectives qui s'offrent à ce pays.

La Sierra Leone a fait incontestablement des progrès sur le chemin de la stabilité grâce à l'aide de la MINUSIL et des partenaires. Elle a développé une capacité qui lui permet de faire face aux crises internes. Ses services de sécurité et la police notamment sont en mesure de gérer les troubles en ce qui concerne l'ordre et la sécurité publics, qu'elle assure depuis déjà un moment, sans l'aide de la MINUSIL. Il y a également des avancées remarquables sur les fronts du renforcement de l'autorité de l'État et du redressement économique. Il existe par ailleurs des perspectives encourageantes d'amélioration du climat politique et sécuritaire de la sous-région.

Le pays reste malgré tout fragile et compte un certain nombre de vulnérabilités auxquelles il faut apporter des réponses urgentes. En effet, la Sierra Leone est toujours en proie à des problèmes structurels. La faiblesse des moyens de l'État et de ses institutions ne lui permet pas encore de prendre totalement en charge les besoins essentiels et pressants de la population. Malgré les performances de l'économie, le pays souffre toujours de l'extrême pauvreté et d'un taux de chômage très élevé, parmi les jeunes notamment, ce qui constitue une menace pour la fragile stabilité du pays.

Sous-équipée et manquant de moyens pour mener sa restructuration, l'armée n'est pas encore en mesure d'assurer seule la sécurité extérieure du pays. Il faut donc parier sur un assainissement des relations de la Sierra Leone avec ses voisins et sur une intensification de la coopération sous-régionale, notamment dans le cadre de l'Union du fleuve Mano, afin de pallier les insuffisances nationales et de créer des complémentarités indispensables dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre les problèmes transfrontaliers.

Le rôle des missions de paix de l'ONU dans la sous-région est vital à ce sujet. C'est dire que le succès du processus de paix en Sierra Leone dépendra largement de la capacité de la communauté internationale de lui assurer un accompagnement adéquat durant la phase de consolidation de la paix. Cette volonté se vérifiera à travers la mise en œuvre d'une stratégie de consolidation de la paix en mesure de doter le pays de capacités durables de prévention des conflits et d'améliorer sa gouvernance économique. Elle se vérifiera aussi à l'aune du soutien qui sera apporté par les donateurs au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, appelé à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre de cette stratégie.

De ce point de vue, les élections de 2007 représentent un test pour les jeunes institutions de l'État, pour la société sierra-léonaise et pour sa démocratie naissante. Elles le sont tout autant pour la communauté internationale, qui ambitionne de faire de la gestion et du règlement du conflit sierra-léonais un modèle de réussite et un cas d'école transposable à d'autres situations.

Force est de reconnaître à cet égard que, malgré son caractère inachevé, il y a certainement des enseignements à tirer de cette expérience qui viendrait enrichir le corpus des Nations Unies en matière de meilleures pratiques dans la conception et la gestion des opérations de maintien de la paix. L'idée des « benchmarks » s'est avérée d'une grande utilité pour mesurer et analyser les progrès des stratégies mises en œuvre, et l'ONU gagnerait à l'appliquer de manière plus systématique.

Pour terminer, je voudrais, une fois de plus, exprimer au Représentant spécial, mon ami l'Ambassadeur Daudi Mwakawago, notre sincère reconnaissance pour le travail accompli à la tête de la MINUSIL et lui souhaiter nos meilleurs vœux de succès dans ses activités futures.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Daudi Mwakawago, de ses observations. Nous le félicitons, lui et son équipe, des résultats très positifs que le Conseil salue aujourd'hui. Une fois le retrait de la Mission des Nations Unis en Sierra Leone (MINUSIL) achevé, la Sierra Leone entrera dans une

nouvelle phase sur la voie de la stabilisation et de la paix durable. Nous reconnaissons, à l'instar du Secrétaire général dans son rapport (S/2005/777), que des succès considérables ont été accomplis par le peuple sierra-léonais et par la MINUSIL. Le maintien de la paix n'est plus nécessaire, alors que les activités de consolidation de la paix, elles, s'intensifient et se diversifient. Les partenaires internationaux doivent être en mesure d'accorder une attention soutenue à ce pays, en harmonie avec ses priorités nationales, et ainsi contribuer à l'enracinement d'une paix durable.

La décision de créer le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone était tout à fait appropriée et elle établit un précédent encourageant de mesures prises en temps voulu par le Conseil pour garantir le maintien de l'attention internationale durant la phase de relèvement après le conflit. Nous espérons que la Commission de consolidation se verra bientôt confiée l'examen de cette question, puisqu'elle doit faire des recommandations et promouvoir une coordination plus grande entre les organes de l'ONU ainsi qu'entre ces derniers et les institutions financières internationales.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Victor da Silva Angelo en tant que Représentant exécutif et Chef de mission du Bureau intégré. Nous sommes certains qu'il travaillera en étroite collaboration avec les autorités locales dans l'objectif commun de réduire le chômage, notamment parmi les jeunes, de venir à bout de la pauvreté et de surmonter les nombreux problèmes socioéconomiques que continuent de connaître la Sierra Leone. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, il est fondamental que la population commence à ressentir concrètement les bienfaits de la paix. Dans ce contexte, la croissance remarquable des exportations de diamants est une source prometteuse d'emplois directs et indirects, puisqu'elles ont généré, à la fin septembre, quelque 109 millions de dollars.

Tant la réforme du secteur de la sécurité que la primauté du droit méritent certes une attention soutenue en Sierra Leone, mais le Brésil est heureux de constater que la situation des droits de l'homme s'est améliorée et que les préparatifs des élections présidentielle et parlementaire en 2007 avancent également de manière positive. Nous attendons avec intérêt ces jalons supplémentaires dans la consolidation de la paix.

En ce qui concerne la sous-région, le Libéria et la Côte d'Ivoire ainsi que la Guinée et la Guinée-Bissau pourraient représenter des risques pour la Sierra Leone. Nous nous félicitons de la coopération accrue entre l'ONU et les entités de la sous-région, ainsi que des consultations qui sont menées avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine. Elles ont permis d'adopter une approche mieux axée sur les difficultés que rencontrent ces différents pays.

Pour terminer, je voudrais réitérer ce que j'ai dit hier ici-même (voir S/PV.5332), en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone. Ma délégation croit comprendre qu'avec l'achèvement de la stratégie de sortie de la MINUSIL en décembre, le Conseil devra commencer à réexaminer le régime de sanctions. Des débats qui pouvaient susciter des préoccupations en Sierra Leone, notamment en ce qui concerne le travail délicat du Tribunal spécial, ont été évités, mais il sera bientôt temps de réviser les bases juridiques des sanctions, après avoir entendu les vues des autorités locales.

Avant de terminer, je voudrais une fois encore saluer le travail réalisé par le personnel civil et militaire de la MINUSIL et saluer les pays fournisseurs de contingents pour leur dévouement à la cause de la paix.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, la délégation chinoise voudrait remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mwakawago, de son exposé. Aujourd'hui pourrait bien être le dernier exposé de M. Mwakawago au Conseil. Je voudrais saisir cette occasion pour lui rendre hommage, ainsi qu'à toute son équipe, pour le rôle important qu'ils ont joué pour aider la Sierra Leone à parvenir à la paix et à la stabilité.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est sur le point de quitter la terre des diamants. Au cours des six dernières années, les Casques bleus ont travaillé avec le Gouvernement sierra-léonais et avec la communauté internationale afin que ce pays puisse se sortir de la guerre et s'engager dans la voie de la reconstruction après le conflit.

Aujourd'hui, la stabilité fondamentale règne en Sierra Leone, l'autorité de l'État est étendue à tout le territoire et le redressement économique enregistre des

progrès notables. Ces succès encourageants peuvent être attribués aux efforts de la MINUSIL. La Mission a adopté de nombreuses approches novatrices, notamment une stratégie de sortie reposant sur des critères, un concept de mission intégrée et un mécanisme de coordination des forces de maintien de la paix sous-régionales. Tout cela fournira sans aucun doute des enseignements utiles pour d'autres opérations de maintien de la paix.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son dernier rapport, de nombreux défis attendent la Sierra Leone au cours de sa reconstruction. Nous exhortons la communauté internationale à continuer de fournir à la Sierra Leone l'aide dont elle a besoin pour promouvoir une paix et un développement durables. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone est sur le point d'être mis en place, et nous espérons qu'il commencera à fonctionner efficacement et selon le calendrier fixé.

Nous sommes convaincus que grâce aux efforts conjoints du Gouvernement sierra-léonais et de la communauté internationale, la Sierra Leone aura un avenir brillant devant elle.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Le 31 décembre, le mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) s'achèvera sur une note positive. Nous sommes sûrs que ses activités auront montré un bon exemple aux autres opérations de maintien de la paix – et pas seulement à celles de la région de l'Afrique de l'Ouest – en ce qui concerne la création des conditions nécessaires à l'instauration de la stabilité à long terme et au développement de la démocratie dans les pays qui ont enduré de nombreuses années de conflit sanglant.

Au cours des dernières années, le Gouvernement sierra-léonais a obtenu des succès importants dans le relèvement après un conflit. Une situation sécuritaire stable s'est développée, les forces armées et la police sierra-léonaises restructurées ont opéré à travers le pays avec une efficacité accrue, et le contrôle a été repris sur l'industrie diamantaire. Un critère important qui permettra d'évaluer les efforts du Gouvernement sera la tenue, couronnée de succès, nous l'espérons, couronnée de succès des élections nationales en 2007. Pour cela, l'Organisation des Nations Unies doit fournir l'aide nécessaire.

Naturellement, la prospérité à long terme du peuple sierra-léonais dépendra dans une grande mesure de la capacité du Gouvernement à relever les défis sociaux et économiques complexes : l'édification d'un nouvel appareil judiciaire, l'élimination du chômage chez les jeunes, la création de nouveaux emplois, la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile et la gestion des problèmes socioéconomiques d'ensemble complexes. La mise en œuvre de tous ces programmes nécessitera un appui supplémentaire de la part de la communauté des donateurs, des institutions financières internationales et des partenaires de développement.

Nous convenons avec le Secrétaire général que la MINUSIL a fait œuvre de pionnier dans un certain nombre de domaines importants relatifs aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Avec la participation de la MINUSIL, la coordination a été établie entre les différentes présences des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, notamment la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et nous avons assisté à la mise en œuvre du concept de mission complexe des Nations Unies conçue pour renforcer les efforts des organisations et des organismes spécialisés du système des Nations Unies et des autres organisations internationales et humanitaires.

Le 1er janvier 2006, la MINUSIL cédera la place au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), dont la création est un autre précédent important en matière de consolidation de la paix. Nous contribuerons tous à faciliter son travail productif.

Je souhaite, pour terminer, m'associer aux autres membres pour exprimer la gratitude du Conseil à tous les membres du personnel international civil et militaire de la MINUSIL, tant anciens qu'actuels, et aux représentants spéciaux du Secrétaire général successifs, notamment M. Mwakawago, qui se trouve aujourd'hui avec nous dans la salle du Conseil. Ce sont leurs efforts altruistes qui ont permis d'achever avec succès le mandat de la Mission.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Daudi Ngelautwa Mwakawago de son exposé. Ce jour nous donne une véritable occasion de faire preuve d'optimisme. Le départ de la force de maintien de la paix, la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), est une bonne nouvelle pour le peuple sierra-léonais et ses partenaires internationaux. Il souligne le chemin parcouru par le pays depuis les premiers jours de la

MINUSIL : du quasi-effondrement total de l'État à la réalisation de progrès solides vers un État pleinement fonctionnel.

La MINUSIL elle-même s'est transformée d'opération de maintien de la paix en une opération de consolidation de la paix. Nous remercions le Secrétaire général et ses Représentants spéciaux, notamment M. Mwakawago, ainsi que tous les pays fournisseurs de contingents, qui ont contribué à faire de la Mission un succès. Nous remercions également le Royaume-Uni, qui est venu au secours de la Mission à un moment particulièrement critique. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la garantie britannique de sécurité « transhorizon » pour la stabilisation de la Sierra Leone.

La MINUSIL a créé les conditions de la stabilité et appuyé le Gouvernement dans les efforts louables qu'il a déployés pour venir à bout des conséquences de la guerre. Une bonne partie des résultats positifs de la MINUSIL a pour origine les méthodes novatrices employées. Tirer l'enseignement des leçons apprises de la MINUSIL et les diffuser serait utile aux opérations de paix présentes et futures, notamment à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), pays voisin. Nous avons bon espoir que le nouveau Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone sera un modèle de force égale pour la prochaine phase de consolidation de la paix et parviendra à fournir l'appui nécessaire au Gouvernement, avec les partenaires de développement du pays.

Me tournant à présent vers l'avenir, la période la plus délicate est celle qui s'étend d'aujourd'hui aux élections de 2007; bon nombre d'aspects inachevés du processus de paix demeurent. Ces difficultés sont essentiellement liées aux origines de la guerre, notamment à la manipulation cynique des besoins humains fondamentaux par des politiciens sans scrupules : les moyens d'existence, la sécurité, l'équité et le respect. L'objectif principal de la prochaine étape de la consolidation de la paix doit être d'aider au développement de la société sierra-léonaise afin de veiller à ce que ces besoins fondamentaux soient remplis sans qu'il y ait recours à la violence et à ce que soit refusé aux pêcheurs en eaux troubles animés d'intentions égoïstes l'espace dont ils ont besoin pour opérer.

Une poursuite réussie de la transition dépendra également de l'attachement du Gouvernement à la bonne gouvernance et au principe de la tolérance zéro en matière de corruption et de copinage; de l'application du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, de la primauté de l'état de droit et de l'égalité des sexes; et de la capacité des agences de sécurité à agir d'une manière professionnelle et efficace. Le chômage massif des jeunes est tout particulièrement préoccupant. Les jeunes hommes sans emploi véritable qui désespèrent de l'avenir sont un facteur d'instabilité et pourraient être manipulés avec beaucoup trop de facilité par les acteurs politiques.

Dans ce contexte également, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone offre une raison importante d'optimisme. Maintenant, la justice est rendue contre ceux qui étaient auparavant intouchables. Il est important pour la réconciliation d'établir la primauté du droit dans une société qui la connaissait à peine avant le conflit et c'est là une mesure essentielle pour faire face à de nouvelles tentatives de déstabilisation.

Enfin, les perspectives de la Sierra Leone dépendent de celles de ses voisins, comme l'a souligné le Secrétaire général. Il est essentiel de revitaliser l'Union du fleuve Mano, de renforcer la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'harmoniser les activités transfrontalières des organismes des Nations Unies. Un développement solide ne peut être réalisé dans le vide, mais il implique une collaboration et un commerce transfrontaliers viables.

Je terminerai sur une note plus générale. En dépit des défis auxquels le pays et ses partenaires internationaux sont toujours confrontés, la Sierra Leone est un exemple de ce qu'une concertation de la communauté internationale peut réaliser en cas d'effondrement d'un État – et elle peut beaucoup, comme nous l'avons vu. Le coût de la MINUSIL, à un certain moment la plus grosse opération des Nations Unies, a été considérable. Mais ne rien faire aurait coûté beaucoup plus cher. Cela aurait été ruineux non seulement pour la Sierra Leone, mais également pour la région et au-delà. Si les guerres en Sierra Leone et au Libéria voisin nous ont montré quelque chose, c'est que l'effondrement d'un État est mortel et contagieux. Elles ont montré les raisons pour lesquelles l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses efforts de maintien et de consolidation de la paix et s'y entendre encore mieux à l'avenir.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence britannique d'avoir convoqué cette séance pour examiner le succès du processus de transition en Sierra Leone. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Daudi Ngelautwa Mwakawago, de son exposé détaillé.

Au moment où se clôt le chapitre de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et que s'ouvre celui du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), nous ne pouvons que féliciter les Nations Unies présentes sur place, le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires internationaux de leurs efforts conjoints et coordonnés au cours des dernières années en vue de réaliser des progrès précieux vers l'établissement d'une paix durable.

Effectivement, la Sierra Leone peut être qualifiée d'exemple de réussite en matière de maintien de la paix et nous devons reconnaître les facteurs qui ont contribué à cette réussite. Tout d'abord, il y a la convergence de la volonté politique et des ressources; deuxièmement, la rapidité du déploiement d'une Mission robuste, bien équipée et dotée d'un mandat fort; troisièmement, l'accord conclu entre les factions belligérantes; quatrièmement, la mise sur pied d'opérations civiles en vue de gagner le cœur des populations; et cinquièmement la mise en œuvre de programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion bien conçus.

La prochaine étape sera de traduire le succès du maintien de la paix en accomplissements en matière de consolidation de la paix. À cet égard, la Sierra Leone se heurte à divers obstacles dans son processus de reconstruction : la baisse de l'aide étrangère, des problèmes de bonne gouvernance, des problèmes sociaux et des menaces extérieures. Ces problèmes peuvent toutefois être surmontés pour autant que la communauté internationale, les partenaires, les Nations Unies et les organisations régionales poursuivent leur engagement en Sierra Leone.

Nous pensons que la première priorité doit être accordée à l'économie. Des efforts doivent être consentis pour aider la Sierra Leone à compenser la baisse prévue des fonds provenant de l'étranger, due à une réduction de l'aide humanitaire et de l'aide au relèvement après le conflit, en exploitant au mieux des sources de revenu telles que l'agriculture et l'extraction minière.

La création d'emplois et la stimulation de l'investissement privé et d'une croissance économique soutenue doivent se voir accorder une grande importance. Le Conseil de sécurité peut ici prêter son assistance. L'attention soutenue que le Conseil accorde à la Sierra Leone, comme on le voit avec la séance d'aujourd'hui, encourage les donateurs à continuer à fournir une aide au développement et incite les entreprises à investir. Comme la paix et la sécurité sont des facteurs d'une très grande importance pour les investisseurs, l'aval du Conseil peut inciter les investisseurs à apporter des ressources, par exemple, pour reconstruire l'infrastructure, ce qui est une importante condition du développement économique à long terme.

Dans le même ordre d'idées, le fait que le Conseil prône la transparence et la bonne gouvernance renforce la stabilité institutionnelle et encouragera le soutien de la communauté des donateurs et, tout aussi important, améliorera le climat des affaires de sorte que les investisseurs reprendront confiance.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) nouvellement créé devrait également aider le Gouvernement à faire face aux difficultés dont je viens de parler. Nous pensons que la structure intégrée du BINUSIL, telle que prévue dans la résolution 1620 (2005) du Conseil de sécurité, contribuera aux efforts de consolidation de la paix en renforçant la gouvernance économique et en créant des capacités nationales durables pour la prévention des conflits.

Par coïncidence, alors que nous examinons la situation en Sierra Leone, le Conseil et l'Assemblée générale viennent d'adopter la résolution portant création de la Commission de consolidation de la paix. Nous pensons que la Sierra Leone serait la première candidate idéale pour aider cette Commission en raison de la qualité de ses fondements et de son grand potentiel de réussite.

La promesse de la Sierra Leone ne se concrétisera pas complètement sans l'action des acteurs régionaux. L'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union du fleuve Mano sera crucial pour maintenir la paix et la sécurité extérieures. Il conviendrait que les acteurs régionaux reconnaissent l'évolution positive en Sierra Leone et au Libéria et oeuvrent en vue d'atteindre

l'objectif commun de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

La poursuite de la coopération entre les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest – le BINUSIL, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO) – renforce également la paix et la sécurité dans la région.

Enfin, ma délégation espère que les innovations introduites par la Sierra Leone en matière de maintien de la paix seront imitées dans d'autres opérations et que la Sierra Leone pourra donner un autre exemple, cette fois en matière de consolidation de la paix. Il nous appartient, en tant que membres de la famille des nations, d'aider la Sierra Leone dans sa transition des secours au développement.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : C'est pour nous un honneur tout particulier de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à l'Ambassadeur Mwakawago et de le remercier d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général. Nous sommes particulièrement heureux de recevoir le dernier rapport de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), étant donné son importance, puisqu'il montre clairement les progrès que la Sierra Leone et son peuple ont réalisés, avec l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale, notamment celle de votre pays, Monsieur le Président, le Royaume-Uni.

De toute évidence, les échecs initiaux essuyés par la MINUSIL ont remis en question la viabilité de l'action des Nations Unies en matière de maintien de la paix dans le monde. Il ressort indubitablement du dernier rapport du Secrétaire général que la Sierra Leone est un exemple de réussite d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. Nous notons avec satisfaction que ce pays vit à présent dans la paix et que la situation politique est restée calme et stable depuis le dernier rapport, qui date de septembre dernier.

Nous sommes particulièrement heureux de noter que la situation générale en matière de sécurité reste stable dans le pays et que les organismes nationaux chargés de la sécurité ont continué de fonctionner de manière satisfaisante depuis que la MINUSIL leur a transféré l'an dernier ses responsabilités en matière de sécurité.

Nous sommes heureux de voir que le retrait de toutes les composantes de la MINUSIL s'effectue dans les délais et que les préparatifs administratifs de mise en place du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) en sont à leur dernière phase.

Il est vrai que le pays se heurte encore à des menaces potentielles à sa sécurité et sa stabilité politique, notamment le chômage des jeunes, la corruption, les défaillances du système judiciaire et l'insuffisance des ressources. Ce sont des problèmes que la Sierra Leone doit à présent chercher à régler avec un acharnement renouvelé. Bien que la Sierra Leone se heurte encore à ces difficultés, il importe d'apprécier à sa juste valeur tout le chemin parcouru.

Le redressement socioéconomique reste une des conditions préalables essentielles de la stabilité politique et sécuritaire du pays. Nous sommes donc heureux de constater que le Gouvernement continue de mettre en œuvre des mesures en vue de réaffirmer son contrôle sur les ressources naturelles du pays. Il importe que la communauté internationale continue de fournir une assistance à la Sierra Leone pour l'aider à relever les futurs défis politiques, sécuritaires et socioéconomiques.

Enfin, nous nous associons au Secrétaire général pour exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Mwakawago et à tout le personnel de la MINUSIL pour tout ce que la Mission a réussi à accomplir.

Mme Papadopoulou (Grèce) (*parle en anglais*) : À ce stade important, alors que la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) est en train d'achever, avec succès, son mandat de maintien de la paix, nous aimerions remercier le Secrétaire général et ses Représentants spéciaux, ainsi que le personnel de la Mission, qui n'ont épargné aucun effort pour promouvoir la paix et la stabilité dans le pays et permettre au peuple sierra-léonais d'affronter l'avenir avec espoir.

Alors que la MINUSIL se retire, nous voudrions lui rendre hommage pour les méthodes et pratiques novatrices qu'elle a introduites ces six dernières années afin d'assurer le succès de ses opérations. La MINUSIL a rassemblé les efforts et les ressources de toute la famille des Nations Unies, ainsi que des organisations humanitaires à la poursuite d'un objectif.

La Sierra Leone a déjà entrepris un effort sérieux de réforme économique et démocratique. Il sera difficile de maintenir les progrès réalisés jusqu'à présent si le Gouvernement ne consent pas des efforts considérables pour traiter les causes profondes des problèmes qui sont à l'origine de la guerre civile.

Il faut mettre l'accent sur la lutte contre la corruption, le redressement économique et l'amélioration du niveau de vie de la population en général, en s'occupant du chômage et en améliorant les services publics, en poursuivant la réforme du secteur de la sécurité et en remédiant aux défaillances du système judiciaire et de l'administration de la justice. S'agissant de ce dernier point en particulier, nous soulignons que les troubles civils et une culture de l'impunité constituent des menaces importantes pour la stabilité politique et les perspectives à long terme du pays. À cet égard, nous voudrions dire notre satisfaction face au travail réalisé par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone en vue de mettre un terme à l'impunité, de renforcer l'état de droit et de promouvoir la réconciliation nationale.

L'organisation d'élections crédibles et paisibles constitue la prochaine étape déterminante sur la voie de l'achèvement du processus de consolidation de la paix et d'un succès total de l'entreprise menée en Sierra Leone. Le nouveau Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) doit faire en sorte que le pays réussisse son développement durable et rompe le cercle vicieux des conflits internes en chaîne et des crises économiques.

La Grèce espère que le BINUSIL élaborera une stratégie d'appui visant à aider de façon efficace et coordonnée le Gouvernement sierra-léonais pour qu'il soit mieux à même d'adopter des politiques de développement social et économique, telles qu'une stratégie de réduction de la pauvreté, qui permettent au pays de relever les défis restants et d'éliminer toute éventualité de conflit futur.

Je tiens à redire que nous avons la ferme conviction que seul un partenariat étroit et coordonné de toutes les parties prenantes, dont la société civile, permettra à la communauté internationale de concilier les besoins immédiats et les objectifs à long terme et de mobiliser toutes les ressources nécessaires pour consolider la paix, la stabilité, la sécurité et la prospérité dans le pays en faisant fond sur les efforts réalisés à ce jour. La communauté internationale doit être aux côtés de la Sierra Leone en cette phase critique et lui fournir tout l'appui nécessaire à cette fin, notamment par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix qui vient d'être mise en place.

M. Brencick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient elle aussi à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mwakawago, dont elle a grandement apprécié le travail dévoué, de ce dernier exposé qu'il présentait au Conseil. Nous félicitons également le commandant de la Force, le général de division Akram, le Commissaire Benzu et tout le personnel civil et militaire – passé et présent – de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) du succès de leur mission.

Enfin, pour la suite des événements, nous félicitons le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général auprès de la MINUSIL, Victor da Silva Angelo, de sa nomination bien méritée au poste de nouveau Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL).

L'achèvement réussi de toute opération de maintien de la paix, et en particulier d'une opération comme celle-ci, qui était encore, il y a quelques années, la plus importante dans le monde, est réellement une occasion à marquer d'une pierre blanche. Mon gouvernement est heureux de se joindre à tous ceux qui aujourd'hui félicitent la MINUSIL de l'achèvement de cette mission longue et des plus difficiles. En dépit des problèmes, la Sierra Leone est aujourd'hui, grâce à la MINUSIL, un pays tout à fait différent et dont l'avenir est beaucoup plus riant que durant la décennie de guerre des années 90. Nous félicitons tous ceux qui ont participé à la MINUSIL et qui l'ont appuyée au cours des six dernières années des nombreux acquis qui ont été obtenus dans ce pays depuis l'Accord de paix de Lomé.

Si l'étape du maintien de la paix est révolue, celle de la consolidation de la paix commence. Il est tout à fait approprié, à cet égard, que ce débat coïncide avec la création, aujourd'hui, par l'Assemblée générale et par cet organe, de la Commission de consolidation de la paix. Avec la mise en place du BINUSIL et les dons offerts par nombre de sources de par le monde, la communauté internationale a souligné qu'elle était, et restait, partie prenante de ce processus de reconstruction.

Il reste une multitude de défis à relever, bien sûr, à commencer par la consolidation des institutions démocratiques, l'amélioration des pratiques en matière de droits de l'homme et une transformation de l'économie. Une meilleure gouvernance, une plus grande transparence et une politique plus inclusive de l'État seront tout particulièrement déterminants pour mettre à profit le climat actuel de paix en Sierra Leone.

Nous nous réjouissons d'avance de collaborer avec les Nations Unies et la Sierra Leone pour aider ce pays à s'aider lui-même au cours de cette phase importante. Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général, qui a attiré l'attention sur la grande richesse d'enseignements dont est porteuse l'expérience de la MINUSIL pour les opérations de maintien de la paix à venir. Nous nous félicitons de l'accent mis sur une coopération plus étroite entre les opérations de maintien de la paix régionales, entre autres conceptions nouvelles du maintien de la paix. L'innovation sera l'un des legs précieux dont pourra s'enorgueillir la MINUSIL et nous notons, à cet égard, l'appui capital en matière de sécurité et toute l'aide apportée par la MINUSIL au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Nous sommes très satisfaits que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) continue d'assurer la sécurité dont le Tribunal a besoin en cette période d'achèvement de ses travaux.

Enfin, nous félicitons le Représentant spécial, M. Mwakawago, et toute l'équipe des Nations Unies, du retrait très bien planifié, équilibré et bien exécuté de la MINUSIL et de sa stratégie d'achèvement. Nous les remercions tous du bon travail accompli.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mwakawago, de sa présentation du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

La délégation japonaise est particulièrement satisfaite de constater que la MINUSIL est en passe d'achever avec succès sa mission. Nous trouvons également encourageant de voir les progrès réguliers enregistrés en Sierra Leone dans le domaine de la sécurité et des conditions de vie générales de la population. Ainsi, la Sierra Leone se trouve maintenant dans la période de transition entre le conflit de 10 ans qu'elle a connu et la paix, quelque fragile qu'elle soit encore. On a proposé que le dispositif prévu, à savoir le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), remplace la MINUSIL afin de renforcer cette paix naissante. À cet égard, nous nous félicitons de la nomination de l'actuel Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Victor da Silva Angelo, au poste de Représentant exécutif chargé du BINUSIL.

En dépit de quelques difficultés au début de son déploiement et de certains retards par rapport au calendrier de retrait, la MINUSIL s'est avérée une opération de maintien de la paix réussie. Il est utile d'analyser les facteurs qui ont contribué au succès de la Mission. De notre point de vue, il faudrait en détacher quatre, qui nous paraissent particulièrement importants.

Premièrement, il convient de noter la haute qualité de la direction dont a bénéficié la Mission, d'abord en la personne de M. Adeniji, l'ancien Représentant spécial du Secrétaire général auprès de la MINUSIL et actuel Ministre des affaires étrangères du Nigéria, puis de M. Mwakawago, l'actuel Représentant spécial. Ils ont l'un et l'autre fait preuve d'un grand esprit de décision et de qualités de direction en faisant traverser à la Mission certaines de ses phases difficiles et ils ont travaillé en étroite consultation avec le siège à New York. Pour cette impulsion, ils méritent toutes les félicitations et la gratitude du Conseil.

Deuxièmement, nous constatons que les efforts de rétablissement de la paix ont été engagés dans le plein respect du principe de la prise en mains des événements par le pays hôte, la Sierra Leone. La définition de jalons de référence destinés à guider les opérations et à permettre de mesurer les progrès à venir s'est également avérée particulièrement utile.

Troisièmement, la MINUSIL a travaillé en étroite collaboration avec les autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs sur le terrain. Par exemple, le travail réalisé par la MINUSIL sur le plan de la sécurité, avec le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants et le renforcement des capacités des organismes chargés localement de la sécurité a été réalisé de façon complémentaire avec les projets de consolidation de la paix mis en œuvre par les donateurs, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales. En tant que donateur, le Japon a été associé à ces efforts de collaboration en Sierra Leone et a été satisfait de la façon dont la mission de paix des Nations Unies a veillé à la bonne synergie des différents intervenants

participant à la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Enfin et surtout, en plus d'être dotée des ressources, et notamment du personnel militaire, nécessaires, la MINUSIL a réussi sa mission parce que les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, en particulier le Nigéria et le Ghana, ont apporté une contribution positive au processus de paix en Sierra Leone.

Le BINUSIL contient une équipe de pays des Nations Unies dont le chef devrait assumer simultanément les rôles de Coordonnateur résident et de Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ce type de composition de mission pourrait servir de modèle à suivre pour les missions de consolidation de la paix qui suivent la phase de maintien de la paix. Récemment, ma délégation a tenu, en sa qualité de Présidente du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, un atelier sur la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix en Sierra Leone. Dans cet atelier, nous avons appris de façon assez détaillée comment les modalités d'action du BINUSIL, telles qu'elles sont présentées dans le rapport du Secrétaire général, avaient été élaborées dans le cadre de consultations étroites entre le siège et la mission sur le terrain. Cette méthode de travail a contribué sans aucun doute à créer un climat propice au consensus entre toutes les parties prenantes au BINUSIL.

Compte tenu de ce que je viens de dire, mon Gouvernement a donc de bonnes raisons d'espérer que le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone sera en mesure de consolider les acquis de la MINUSIL et de jouer un rôle crucial dans la transition vers le processus de développement en Sierra Leone. Dans ce contexte, nous pensons qu'il y a deux éléments importants et pertinents.

Premièrement, la stabilité dans les pays voisins est essentielle. Il est évident qu'il sera difficile d'enregistrer des progrès en matière de paix et de stabilité en Sierra Leone de manière isolée ou en l'absence de paix dans les pays voisins. Il est donc tout à fait essentiel d'aborder la consolidation de la paix dans une perspective plus large, qui tienne compte de la dimension régionale. Nous aimerions donc que les diverses missions des Nations Unies, et les bureaux déployés dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, continuent de coopérer étroitement et de collaborer à la réalisation de cet objectif.

Deuxièmement, dans une perspective à moyen et à long terme, on ne saurait trop insister sur l'importance du contrôle local dans la phase où la Sierra Leone entre actuellement sous l'égide du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. Comme je l'ai déjà noté, le succès de la MINUSIL s'explique notamment par le fait qu'il a respecté le contrôle du processus par les Sierra-Léonais, et l'a encouragé durant la période de transition, avec l'appui de la communauté internationale. Il convient de continuer d'avoir recours à cette pratique, et même de la renforcer, alors que le pays est en train de passer à la phase suivante où le développement prendra davantage d'importance.

Pour terminer, la population a d'énormes besoins et de grands espoirs s'agissant de l'amélioration des secteurs de l'éducation et de la santé, pas seulement à Freetown, mais également dans les zones rurales. En outre, les questions du chômage des jeunes – qui devraient être la clef du développement futur du pays – de la corruption et de la vulnérabilité du système judiciaire représentent des menaces potentielles pour la sécurité et la stabilité politique de la Sierra Leone. Il convient de faire face à ces menaces le plus rapidement possible sous la direction du Gouvernement sierra-léonais.

Lors de la réunion du Groupe consultatif en novembre dernier, le Japon a réaffirmé sa volonté de continuer à participer activement à la consolidation de la paix en Sierra Leone, en collaboration avec le Gouvernement sierra-léonais et agissant en liaison étroite avec le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et d'autres acteurs internationaux.

M. García Moritán (Argentine) *(parle en espagnol)* : Je voudrais me joindre aux autres orateurs pour dire mes remerciements à M. Daudi Mwakawago, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone, de l'exposé détaillé qu'il vient de nous présenter sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) et les préparatifs de mise en place du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. Étant donné que c'était le dernier rapport sur la MINUSIL, je voudrais également féliciter les membres de la Mission pour leur travail. À de nombreux égards – notamment, en ce qui concerne la coopération entre les missions de l'ONU dans la sous-région – cette

mission de maintien de la paix a joué un rôle de pionnier.

Le rapport, que nous avons eu l'occasion d'analyser, ainsi que la présentation au Conseil, sont encourageants et nous incitent à l'optimisme quant à l'avenir de la Sierra Leone. L'accomplissement effectif du mandat de la mission de maintien de la paix de la MINUSIL, après six ans d'opérations et le retrait de la Mission à la fin de ce mois, montre que la Sierra Leone est désormais sur la voie du relèvement à la suite du conflit. Une sécurité stable est assurée; des progrès ont été enregistrés dans le domaine de la consolidation du secteur de la sécurité, ainsi qu'en ce qui concerne le rétablissement du contrôle de l'État sur l'industrie des diamants. Il y a également eu des améliorations dans le domaine des droits de l'homme : il y a eu un redressement économique durable, et le pays a établi des relations pacifiques avec ses voisins.

La stratégie de retrait progressif et soigneusement pesé des effectifs de la Mission, qui obéit à des critères spécifiques, s'est avérée efficace et a été couronnée de succès. Une phase de l'activité de l'ONU s'achève ainsi, celle du maintien de la paix et des secours d'urgence. Le chapitre de la consolidation de la paix s'ouvre. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone aura pour rôle d'appuyer le Gouvernement, s'agissant notamment de la gouvernance économique et de la création d'une capacité nationale durable pour régler les conflits.

Dans ce contexte, l'Argentine considère qu'il convient d'adopter une démarche coordonnée, uniforme et intégrée à l'égard de la consolidation de la paix et de la réconciliation pour répondre aux besoins particuliers des pays sortant d'un conflit. L'objectif est de parvenir au redressement, à la réinsertion et à la reconstruction, qui permettront de jeter les bases d'un développement durable. Le nouvel organe que nous avons décidé de créer – la Commission de consolidation de la paix – aura à jouer un rôle crucial en la matière. Nous espérons qu'il aidera le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone dans ses travaux.

La Sierra Leone se trouve à un tournant. Les tâches que doit exécuter le pays pour mener à bien son programme de consolidation de la paix après un conflit seront aussi difficiles que celles qu'il a dû réaliser durant la phase antérieure de maintien de la paix. Il sera nécessaire de faire face à de graves problèmes socioéconomiques, notamment la corruption généralisée, la mise à disposition de services médicaux et éducatifs et la mise en œuvre de politiques qui garantissent une croissance durable. Il sera également nécessaire d'opérer un suivi attentif des préparatif des élections qui doivent avoir lieu en 2007. Nous appelons instamment la communauté internationale à renouveler son engagement de consolider les progrès réalisés depuis le déploiement de la MINUSIL afin que, de concert avec le Gouvernement sierra-léonais, ces acquis puissent se traduire par des dividendes concrets pour la population.

M. Zinsou (Bénin) : Je voudrais remercier l'Ambassadeur Daudi Mwakawago, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Sierra Leone, de la présentation qu'il vient de nous faire du vingt-septième et dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2005/777). Je voudrais dire à l'Ambassadeur Mwakawago, ainsi qu'à tous ses prédécesseurs, la haute appréciation de ma délégation pour la direction éclairée qu'ils ont assurée à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Le retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone marque la fin de l'opération du maintien de la paix dans ce pays. Que de chemin parcouru : de la Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL) établie en juin 1998, à la MINUSIL, créée en octobre 1999, et de la MINUSIL au Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, qui vient d'être établi. La Sierra Leone est incontestablement un cas de réussite du maintien de la paix. C'est aussi un cas type de la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales africaines, qui ont montré toute leur utilité.

À ce sujet, le Secrétaire général met en évidence les innovations, qui ont marqué le processus de désengagement de la Mission et l'aménagement des phases ultérieures, comme la définition de critères précis pour guider la stratégie de sortie, la création du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone et l'approche régionale des opérations de maintien de la paix. Nous nous félicitons particulièrement de cette approche régionale, qui marque un effort constant pour contrôler les facteurs externes affectant la situation dans le pays.

On peut, du point de vue du mandat confié à la Mission, affirmer avec satisfaction que la MINUSIL a

accompli sa mission. Cependant, à la lecture des deux derniers rapports du Secrétaire général, on est frappé par l'appréciation qu'il fait de la situation politique qui prévaut dans le pays. La sécurité et la stabilité retrouvées tranchent avec les menaces certaines qui pèsent sur l'avenir du pays. Ce sont des menaces qui proviennent des causes profondes du conflit qui a secoué le pays pendant plus de 10 ans. Leur persistance ne peut certes pas être mise sur le compte de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), mais elles devraient être soulignées comme une limite de l'action internationale en faveur de la paix et de la sécurité. Cette situation devrait nous conduire à repenser les mandats des opérations de maintien de la paix et à réévaluer les stratégies de sortie, mises en place pour leur achèvement. Nous devons tirer toutes les leçons de cette expérience.

De notre point de vue, les opérations de maintien de la paix devraient être déployées avec un mandat clair pour s'attaquer à extirper les racines du conflit dans les pays où elles sont déployées pour poser des bases solides pour leur développement pacifique ultérieur. Nous sommes convaincus que la création de la Commission de consolidation de la paix permettra de traiter avec une égale attention les causes profondes des conflits et la violence et les troubles qu'ils génèrent. La Commission de consolidation de la paix devrait suivre de très près les travaux du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL). Nous espérons qu'il ne ménagera aucun effort pour aider la Sierra Leone à rester sur le chemin de la paix.

Dans cette optique, nous appuyons les recommandations du Secrétaire général dans les divers domaines d'activités concernées et où des efforts soutenus doivent être déployés pour préserver les acquis. Nous engageons la classe politique sierra-léonaise à assumer pleinement ses responsabilités pour surmonter les difficultés liées à l'organisation des prochaines élections, qui constituent un réel défi pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. Nous exhortons la communauté internationale à renforcer son appui à la Sierra Leone, surtout en prévision de la baisse attendue des ressources disponibles pour le pays, en raison du retrait de l'aide humanitaire et de l'assistance au relèvement pour ce conflit, et ce, au regard du taux fort élevé de pauvreté enregistré dans le pays. Il y a lieu de s'efforcer de réduire ce taux en contribuant à accroître la capacité du gouvernement à assurer aux populations les services sociaux de base de nature à améliorer leur vie quotidienne.

À cet égard, la préservation des acquis requiert une attention accrue pour la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et pour l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans le pays.

Pour terminer, nous rendons hommage au personnel de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, pour la contribution inestimable apportée au redressement du pays. Par ma voix, ma délégation rend hommage aux pays contributeurs de contingents en ce jour où s'achève la Mission, pour la contribution inestimable qu'ils ont apportée au maintien de la paix de la paix en Sierra Leone et à la stabilité dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Je voudrais enfin saisir cette occasion pour saluer l'illustre mémoire des soldats de la paix qui ont fait le sacrifice suprême au cours de leur engagement en faveur de la paix en Sierra Leone. Toute la région de l'Afrique de l'Ouest chérira leur mémoire, de génération en génération.

M. de La Sablière (France) : Je tiens, tout d'abord, moi aussi, à remercier M. Mwakawago de son exposé et pour les efforts qu'il a accomplis à la tête de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Cinq années de guerre en Sierra Leone ont fait, il faut le rappeler, plus de 50 000 morts et conduit à l'enrôlement de 10 000 enfants soldats. Aujourd'hui, six ans après le déploiement de la MINUSIL, ce pays a retrouvé la paix et la stabilité. L'action de la communauté internationale et de l'ONU en Sierra Leone est un succès et un exemple. Je pense qu'il faut le souligner car nous avons besoin de ces « success stories ». De même que nous soulignons le succès au Burundi, nous devons souligner le succès en Sierra Leone.

Au moment justement où le dernier contingent de la MINUSIL se prépare à quitter définitivement la Sierra Leone, nous devons, me semble-t-il, tirer le bilan de l'action de la communauté internationale et de l'ONU dans le règlement de cette crise. C'est ce que je voudrais faire brièvement maintenant en examinant les facteurs de réussite, la stratégie de sortie et la lutte contre l'impunité.

Quels ont été les principaux facteurs de la réussite de l'action de la MINUSIL et de la communauté internationale dans le règlement de la crise sierra-léonaise? Il me semble que ces facteurs tiennent d'abord aux caractéristiques de la MINUSIL. Elle avait un mandat robuste, des effectifs appropriés – jusqu'à 17 500 hommes en 2001 – dans un pays qui représente les deux tiers de la superficie du Libéria et le quart de la superficie de la Côte d'Ivoire. Quant à la qualité des contingents, je peux rendre hommage à tous les pays contributeurs, et je soulignerais en particulier que le déploiement d'une brigade mécanisée pakistanaise a joué un rôle clef face au Revolutionary United Front.

Mais je le dis volontiers à notre Président, le second facteur clef a été l'engagement du Royaume-Uni dans le règlement de la crise à deux niveaux : d'abord aux côtés de la MINUSIL, pour, lorsqu'il le fallait, rétablir en usant de la force, la paix et la stabilité et, ensuite, aux côtés des autorités sierra-léonaises, pour refonder l'effort de police et de sécurité du pays.

J'évoquerai maintenant la stratégie de sortie de la MINUSIL qui apparaît, me semble-t-il aussi, comme un exemple. D'autres ont déjà souligné, et je le fais maintenant, que la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de sortie ont été essentielles et, d'ailleurs, sont essentielles, je dirai, à un moment où le nombre de casques bleus déployés atteint un niveau record. Il me semble que la formule de retrait progressif, selon des critères précis, que le Conseil de sécurité a adoptée dans le cadre de la MINUSIL est sans doute un modèle dont il faudra s'inspirer lorsque le moment viendra de prévoir le retrait d'autres opérations de maintien de la paix.

Le troisième élément que je souhaite évoquer est la lutte contre l'impunité. La mise en place à Freetown du Tribunal spécial et le travail de la Commission Vérité et réconciliation ont joué, me semble-t-il, un rôle essentiel pour contribuer, en tous les cas, garantir le retour à la paix et à la stabilité. Ainsi, la lutte contre l'impunité fait bien partie intégrante de la stratégie de règlement des crises. C'est vrai en Sierra Leone comme d'ailleurs au Soudan ou en Côte d'Ivoire, pour ne citer que ces exemples.

Je saisis cette occasion pour renouveler l'appui de la France au Tribunal spécial, auquel mon pays vient d'apporter une contribution financière, et saluer le rôle joué aujourd'hui par le Nigéria, et demain par la Mongolie, pour assurer la sécurité du Tribunal à Freetown.

D'autres l'ont dit, et je le dis aussi : la communauté internationale devra continuer à soutenir la Sierra Leone pour consolider la paix et garantir son développement. D'ailleurs, l'ONU poursuivra son effort en ce sens avec la mise en place, dans quelques jours, du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. Nous ne devons pas oublier aussi la dimension régionale du problème, le rôle joué par la Mission des Nations Unies au Libéria voisin et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

Pour terminer, je remercie le Royaume-Uni d'avoir proposé un projet de déclaration présidentielle, que nous appuyons pleinement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume-Uni. J'ai l'honneur de prendre la parole également au nom de l'Union européenne et des pays qui se sont associés à cette déclaration.

Au moment où les derniers contingents de maintien de la paix quittent la Sierra Leone, l'Union européenne félicite la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) de sa contribution essentielle à la paix et à la stabilité de la Sierra Leone. Les efforts du Représentant spécial, des fonctionnaires de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents ont, avec la coopération du peuple sierra-léonais, assuré le succès de la Mission.

La MINUSIL a fait preuve de beaucoup d'assurance dans ses efforts pour instaurer et renforcer la sécurité. Nous nous félicitons du retrait progressif de la Mission, car il apporte la preuve à la population sierra-léonaise que le conflit est derrière elle.

Les six dernières années ont montré que la paix devait et pouvait continuer à être édifiée. La Mission a révélé des manières novatrices de coopérer avec les acteurs locaux et avec la communauté internationale. L'utilisation de critères bien définis pour gérer le retrait s'est avérée fructueuse et le travail avec d'autres opérations régionales des Nations Unies, telles que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) ainsi qu'avec le Bureau du Représentant

spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, a été lui aussi fort bénéfique.

L'Union européenne est attachée à travailler avec le Gouvernement sierra-léonais pour prouver à la population que les bienfaits de la paix sont tangibles et pour œuvrer avec elle à la consolidation de la paix. L'Union européenne est déterminée à assurer le renforcement du développement socioéconomique et à continuer à investir dans les infrastructures et les programmes institutionnels afin d'y parvenir. L'accès accru aux zones rurales et la remise en état des infrastructures de santé et d'éducation dans ces zones sont des moyens essentiels de démontrer à toute la population sierra-léonaise que la situation du pays s'améliore. Ces aspects seront donc au cœur de l'assistance de l'Union européenne au développement.

Nous attendons avec intérêt l'appui de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour assurer la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Les aspects régionaux du conflit sont importants et la coopération de l'Union du fleuve Mano et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sera essentielle pour édifier un développement pacifique.

L'Union européenne note le succès de la réunion du Groupe consultatif des donateurs à Londres et elle a été fière d'y participer. Nous espérons que ce succès permettra de bien appliquer la stratégie de réduction de la pauvreté envisagée par le Gouvernement sierra-léonais.

L'Union européenne attend du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) qu'il continue de soutenir le Gouvernement dans sa tâche alors qu'il devra surmonter de nombreux défis. La réforme des institutions, l'amélioration des infrastructures et la tâche difficile que représente la lutte contre la corruption auront besoin d'un appui constant. Il faut se féliciter que l'accent soit mis sur les droits de l'homme, notamment parce que les problèmes dont sont victimes les jeunes et les femmes sont aussi considérés.

L'Union européenne compte sur des élections crédibles en 2007, ainsi que sur une attitude tolérante et responsable, lors de la campagne électorale, de la part de tous les partis et de leurs militants. L'action du BINUSIL à l'appui du processus électoral sera importante. Nous espérons que le retrait de la MINUSIL marque la fin de la phase de conflit en Sierra Leone et nous attendons avec intérêt de coopérer à l'édification d'une paix durable et prospère, particulièrement en cette journée où à l'Assemblée générale comme au Conseil de sécurité un accord est intervenu sur la Commission de consolidation de la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Pemagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : La présente réunion marque une date importante dans l'histoire du maintien de la paix par les Nations Unies. Je suis donc reconnaissant au Conseil de me faire l'honneur de m'autoriser à participer à ses travaux au nom du Gouvernement sierra-léonais.

La Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) a toutes les raisons d'être fière de ce qu'elle a accompli en Sierra Leone au cours des six dernières années. Elle s'est avérée l'une des opérations de maintien de la paix des Nations Unies déployée pour régler un conflit interne les plus réussies de ces 30 dernières années. Parallèlement, et en dépit des difficultés qu'elle a rencontrées lors de ses premiers jours de fonctionnement et que le Secrétaire général avait qualifiées d'épreuves et de tribulations, la MINUSIL témoigne de l'efficacité du partenariat triangulaire qui doit être au cœur de toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir entre organisations régionales, pays fournisseurs de contingents et Organisation des Nations Unies. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2005/777), la MINUSIL a été la première opération de maintien de la paix des Nations Unies à prendre la relève d'une force de maintien de la paix sous-régionale parallèle.

Dans ce contexte, je voudrais rendre un hommage particulier à notre organisation sous-régionale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et à son groupe de contrôle (ECOMOG) pour la contribution cruciale qu'ils ont apportée à la sécurité et à la sûreté de la population sierra-léonaise avant le déploiement de la MINUSIL. Les soldats de l'ECOMOG sont devenus des Casques bleus pour servir sous l'égide des Nations Unies. La contribution parallèle apportée par le Royaume-Uni pour préserver la stabilité du pays a constitué un autre modèle de partenariat et de coopération pour le

maintien de la paix. Nous les remercions du rôle qu'ils continuent de jouer.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, la MINUSIL a instauré un partenariat efficace avec l'équipe de pays des Nations Unies, les pays de la sous-région, la communauté des donateurs, la société civile, le Gouvernement et, bien entendu, le peuple sierra-léonais. Sans ce partenariat, la MINUSIL n'aurait pas pu mener sa tâche à bien.

À cet égard, je voudrais ajouter que la MINUSIL a réussi parce que la population sierra-léonaise a rendu ce succès possible. Comme le Secrétaire général le dit lui-même, le Gouvernement et le peuple sierra-léonais méritent eux aussi d'être félicités d'avoir fait preuve d'une remarquable capacité de résistance et d'avoir su tirer judicieusement parti de l'occasion que leur ont offerte leurs partenaires internationaux de sortir de la crise. Je suis convaincu que nous avons fait la preuve qu'avec un certain degré d'assistance, la Sierra Leone est désormais capable de s'acquitter de ses responsabilités.

Le départ de la MINUSIL indique clairement que le Gouvernement sierra-léonais a repris la pleine responsabilité de la sécurité du pays. Je voudrais assurer le Conseil que le peuple sierra-léonais est disposé à faire montre de la même capacité de résistance qui nous a permis de survivre durant les années sombres du conflit mené par les rebelles, afin de prévenir l'éclatement d'une nouvelle guerre dite fratricide. Nous donnons l'assurance à la communauté internationale que la Sierra Leone s'engage à ce que jamais plus l'ONU, la CEDEAO ou un État, à titre individuel, n'ait de raison de redéployer des troupes dans notre pays pour mettre fin à un conflit civil.

Bien entendu, nous restons préoccupés par la situation dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Nous espérons néanmoins que le Conseil et la communauté internationale continueront d'œuvrer aux efforts visant à maintenir la paix et la stabilité dans la sous-région. Nous ne devons pas oublier le rôle déstabilisateur que des forces externes ont joué s'agissant de fomenter et d'alimenter le conflit en Sierra Leone. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre sincère reconnaissance à tous les pays qui ont contribué du personnel civil, militaire ou de police, ou toute autre forme d'appui, aux opérations des Nations Unies en Sierra Leone. Nous vous promettons que leurs efforts et leur sacrifice n'auront pas été en vain.

Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe pour l'excellent travail qu'ils ont accompli. Je voudrais étendre ces remerciements au mandat de son prédécesseur, l'Ambassadeur Oluyemi Adeniji.

Nous attendons avec intérêt l'entrée en fonctions du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone. Bien entendu, nous attendons avec le plus vif intérêt le début des travaux de la nouvelle Commission de consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui ont demandé à la communauté internationale de maintenir son appui à la Sierra Leone. Il est clair que sur le long terme, un appui continu est bien moins coûteux qu'une rechute dans la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je demande maintenant au Représentant spécial du Secrétaire général s'il souhaite reprendre la parole pour ajouter quelques observations en réponse aux déclarations que le Conseil vient d'entendre. Je lui donne la parole.

M. Mwakawago (*parle en anglais*) : Puisque aucune question ou requête ne nécessitait une réponse de ma part, je souhaiterais vous remercier publiquement, Monsieur le Président, et tous les membres du Conseil d'avoir loué le bon travail réalisé par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL). Le succès de la MINUSIL est le succès du Conseil. Sans l'appui du Conseil, nous n'aurions pas réussi.

Enfin, ce jour est une journée historique qui a vu l'adoption de la résolution sur la Commission de consolidation de la paix. Le peuple sierra-léonais espère qu'il y aura de dignes candidats à cet égard, afin que la paix puisse être maintenue dans ce très beau pays. Ceux qui ont visité la Sierra Leone savent qu'elle est un pays fantastique.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité félicite la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pour le travail inestimable qu'elle a accompli, ces six dernières années, afin d'aider la Sierra Leone

à se relever après le conflit qu'elle a connu et à progresser sur la voie de la paix, de la démocratie et de la prospérité. Le Conseil sait gré au Secrétaire général, à ses représentants spéciaux et à tous les fonctionnaires de l'ONU et représentants des pays qui fournissent des contingents et des unités de police civile, qui ont fait de la MINUSIL un succès, en particulier ceux qui ont aidé la Mission à se remettre de la crise qu'elle a traversée en mai 2000. Le Conseil apprécie aussi vivement la façon dont le Gouvernement et le peuple sierra-léonais ont collaboré avec la MINUSIL et les organismes des Nations Unies qui œuvraient dans le pays.

Le Conseil prend note avec satisfaction des nouvelles méthodes de travail adoptées par la MINUSIL, notamment le recours à une stratégie de retrait fondée sur des critères précis pour la réduction des effectifs, la mise en place d'une structure intégrée avec un représentant spécial adjoint chargé de la gouvernance, du développement et de l'action humanitaire, et l'instauration d'une coopération et d'une coordination étroites et suivies avec les autres opérations de maintien de la paix et bureaux des Nations Unies dans la région, autant d'innovations qui pourraient être des pratiques optimales grâce auxquelles les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies pourraient devenir plus efficaces et plus efficientes.

À la demande du Conseil, le Secrétaire général a établi le nouveau Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, qui continuera à soutenir le Gouvernement tandis que celui-ci s'attaquera aux nombreux problèmes restant à régler, notamment en ce qui concerne la gouvernance, le développement économique durable, la création d'emplois et les services publics. Le Gouvernement devra pouvoir continuer de compter sur les donateurs et sur ses partenaires de développement, en particulier pour affronter les questions difficiles mais centrales que sont la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption, le renforcement des mécanismes de gouvernance, dont l'appareil judiciaire, et l'égalité des droits des femmes et des filles. Le Conseil encourage donc les partenaires de développement de la Sierra Leone à continuer d'appuyer le pays dans tous ces domaines, et note avec satisfaction les résultats de la réunion sur la Sierra Leone que le Groupe consultatif des donateurs a tenue récemment à Londres.

La Sierra Leone, à présent stable et en paix, a de l'avis du Conseil une occasion unique de créer un climat politique alliant maturité et dynamisme. Il faudra pour cela que toutes les parties fassent preuve de tolérance, coopèrent et soient résolues à agir de façon responsable et à s'abstenir de toute rhétorique séditieuse. Il serait bon, dans cette optique, que le Gouvernement et les dirigeants politiques réaffirment leur attachement aux principes fondamentaux de la gouvernance démocratique, ce qui ouvrirait la voie à la tenue d'élections régulières, transparentes et pacifiques en 2007.

Le Conseil se déclare une nouvelle fois satisfait du travail qu'a accompli le Tribunal spécial pour la Sierra Leone et de la contribution déterminante qu'il a apportée sur le plan de la réconciliation et de l'état de droit dans le pays et la sous-région; il encourage tous les États, en particulier ceux de la sous-région, à coopérer pleinement avec le Tribunal et à lui procurer les fonds dont il a besoin.

Le Conseil souligne à nouveau combien il importe que les pays d'Afrique de l'Ouest soient considérés dans une perspective régionale. Il espère que les voisins de la Sierra Leone resserreront leur coopération, en particulier dans le cadre de l'Union du fleuve Mano et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, surtout dans le domaine de la paix et de la sécurité, avec l'appui constant de l'Organisation des Nations Unies et de leurs partenaires de développement ».

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2005/63.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 10.